

7.4.1989
16 heures

AGRICULTURE

TEXTE DU PRESIDENT

1. Le Groupe de négociation sur l'agriculture a sensiblement progressé dans l'affinement des éléments contenus dans les propositions de négociation et les communications présentées au titre du processus de négociation ultérieur. Celui-ci a maintenant atteint le stade où l'orientation générale et les procédures à suivre au cours des phases finales des négociations doivent être définies de manière pratique afin de mettre en place un cadre qui permette de libéraliser le commerce des produits agricoles et d'assujettir toutes les mesures touchant l'accès des importations et la concurrence à l'exportation à des règles et disciplines du GATT renforcées et rendues plus efficaces dans la pratique.
2. Il est largement reconnu que les politiques agricoles devraient être plus sensibles aux signaux du marché international pour pouvoir répondre à l'objectif de libéralisation du commerce international et que le soutien et la protection devraient être progressivement réduits et accordés de façon à moins fausser les échanges.
3. Les besoins et la situation particuliers des pays en voie de développement devraient être pleinement pris en compte à tous les stades de la négociation, conformément au principe du traitement spécial et différencié en faveur de ces pays, tel qu'il est énoncé dans la Déclaration de Punta del Este.
4. En conséquence, les Ministres approuvent une approche cadre comprenant les éléments et arrangements à court et à long terme interdépendants suivants et des arrangements sur les réglementations sanitaires et phytosanitaires.